

Département du Var

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 -12 - 12

Séance du 12 décembre 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 29

Représentés : 3

Absent excusé : 1

OBJET :

BUDGET PRIMITIF

**ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

EXERCICE 2018

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, LALESART, LEITE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-
PAPPALARDO, TOCHE SOULÉ, TROGNO, VIDAL, Messieurs,
BUONCRISTIANI, GIULIANO, LUCIANO, OLIVIER,
PATOULLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Sabine GIACALONE
(procuration à Madame Christine ORSINI), Olivia MOTUS-
JAQUIER (procuration à Madame Amandine CIDALE), Monsieur
Yannick GUEGUEN (procuration à Monsieur Louis FERRARA)

Etait absent excusé :

Conseillers Municipaux : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le débat sur les orientations budgétaires afférent au Budget de l'Assainissement Collectif, pour l'exercice 2018, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est tenu lors de la séance du 14 novembre 2017.

Vu la consultation de la Commission des Finances, lors de sa séance du 30 novembre 2017, sur le projet de Budget Primitif de l'Assainissement Collectif - Exercice 2018,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif de l'Assainissement Collectif, exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 1 681 000,00 €.

Section d'Exploitation	845 000,00 €
Section d'Investissement	836 000,00 €

Le Conseil Municipal, par :

26 Voix POUR

4 Voix CONTRE

(Mesdames Elisabeth LALESART, Stéphanie LEITE)

(Madame Béatrice AIELLO, Monsieur Claude GIULIANO)

2 ABSTENTIONS

(Messieurs Dominique OLIVIER, Alain PATOUILLARD)

Adopte l'exposé qui précède,

Décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif de l'Assainissement Collectif, Exercice 2018, à la somme de 1 681 000,00 €.

Prend acte de la synthèse budgétaire 2018 communiquée en amont de la présente séance,

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BUDGET PRIMITIF - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXERCICE 2018

Date de transmission de l'acte : 22/12/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 26/12/2017

Numéro de l'acte : DEL20171212 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301125-20171212-DEL20171212-BF

Date de décision : 12/12/2017

Acte transmis par : ISABELLE TUDELA-DELMASTRO

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

